

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 559 2 mars 2012

SOMMAIRE

52686656 S.A	Sedianad S.A	26825
Argane S.A	Sekur Lux Home S.A	26825
Elle Finance S.A	Shurgard Luxembourg	26810
GlobeOp Financial Services S.A 26786	Sigma Partners Luxembourg Investment	nts
Halsey S.à r.l	S. à r.l	26826
Hogan S.à r.l	Siguler Guff Dof II German RE 2	26810
MC Universal S.A		26810
PL Invest S.A	Silversea Corporation S.A	26810
Real Estate Value Partners S.A 26808	SIMON Thierry BP s.à r.l	26826
Real Estate Value Partners S.A 26809	SistemApsys S.à r.l	26811
Roxas Holding S.A		26826
R.S.T. S.à r.l		26826
Saekacoatings 26812		26827
S.A. GESPAT (Gestion Patrimoine) 26809		26826
S.A. Gestion Foncière	Sopromex	26827
Saint Hubert S.A		26828
Saint Hubert S.A		26828
Saitis S.à r.l		26827
Salika International S.A		26828
Salon Le Coiffeur Bettina JUENGELS et Co	St. Modwen Properties VI S.à r.l	26828
SCF Finance S.A 26825		
Secure IT S.A	Tradimus S.à r.l	26831
Securisite Luxembourg Sàrl 26825		



GlobeOp Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 74.304.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011693/10.

(120013559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Halsey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 50.984.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 19 janvier 2012 que:

- Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont en Belgique, demeurant professionnellement à 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg et Daphné Charbonnet, né le 30 janvier 1979 à Caen en France, demeurant professionnellement à 774, route de Longwy, L-1940 Luxembourg ont été nommés gérants, avec effet au 1 ^{er} janvier 2012 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Kristel Segers démissionnaire au 30 décembre 2011.

Depuis le 1 ^{er} janvier 2012, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- David Harvey,
- Christophe Gammal,
- Michael Goosse,
- Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011715/20.

(120013295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Hogan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.902.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of December.

Before us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Hogan S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 162.902, incorporated on 10 August 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 October 2011 under number 2533 (the "Company").

The Meeting is chaired by Ms. Claire Guilbert, lawyer, with professional address in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Ms. Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg (the "Secretary").

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Ms. Emilie Fontanel, lawyer, with professional address in Luxembourg (the "Scrutineer").

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the "Board of the Meeting").

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders of the Company (the "Shareholders") are represented and the number of their shares is shown on two attendance lists. Such lists and proxies signed ne varietur by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.



- II. It appears from said attendance lists that the entire share capital of the Company is represented at the Meeting so that the Board of the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.
- III. The Shareholders consider themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the Meeting, which has been communicated to them in advance.
 - IV. The agenda of the Meeting is the following:
 - 1. Restructuring of the share capital of the Company by:
- (A) reducing the nominal value of the shares of the Company from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) to one cent of euro (EUR 0.01) so that the issued capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, issue of the shares resulting from the split;
- (B) creating ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J and determine the rights and obligations thereof by amending of the articles of incorporation as set forth below in the amended and restated articles;
- (C) reclassifying the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing shares of the Company (resulting from the split under (A)) into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares (resulting from the creation of classes of shares under (B));
- (D) increasing the share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000), through the issuance of seven million eight hundred fifty thousand (7,850,000) shares of class A, one hundred thousand (100,000) shares of class B, one hundred thousand (100,000) shares of class C, one hundred thousand (100,000) shares of class E, one hundred thousand (100,000) shares of class F, one hundred thousand (100,000) shares of class G, one hundred thousand (100,000) shares of class H, one hundred thousand (100,000) shares of class I and one hundred thousand (100,000) shares of class J (resulting from the split under (A) and the creation of classes of shares under (B));
- 2. Acceptance of new shareholders into the Company subscription to and payment of the share capital increase specified above;
 - 3. Full restatement of the articles of incorporation of the Company;
 - 4. Resignation of the manager of the Company;
 - 5. Appointment of the managers of the Company;
 - 6. Appointment of the members of the advisory committee of the Company;
- 7. Amendment to the shareholders register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, Mr. Pierre Beissel and Ms. Claire Guilbert to proceed on behalf of the Company to the registration in the shareholder register of the Company of (i) the reallocation of the shares of the Company, (ii) the new shareholders and (iii) the newly issued shares of the Company; and
 - 8. Miscellaneous.

First resolution

The Meeting resolves to reduce the nominal value of the shares of the Company from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) to one cent of euro (EUR 0.01), and to split each share of the Company into one hundred (100) shares so that the issued share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is henceforth represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares and to issue such shares resulting from the split.

Second resolution

The Meeting resolves to create ten (10) classes of shares named "Class A", "Class B", "Class C", "Class D", "Class B", "C

Third resolution

The Meeting resolves to allocate the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company, with a par value of one cent of euro (EUR 0.01), to the newly created Class A.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) through the creation and issue of eight million seven hundred fifty thousand (8,750,000) shares having a par value of one cent of euro (EUR 0.01) each, to be allocated to the Classes of Shares as follows:

(a) seven million eight hundred fifty thousand (7,850,000) shares with a par value of one cent (0.01) shall be allocated to the Class A (the "Newly Issued Class A Shares");



- (b) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each shall be allocated to the Class B (the "Newly Issued Class B Shares");
- (c) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each shall be allocated to the Class C (the "Newly Issued Class C Shares");
- (d) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each shall be allocated to the Class D (the "Newly Issued Class D Shares");
- (e) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each shall be allocated to the Class E (the "Newly Issued Class E Shares");
- (f) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each shall be allocated to the Class F (the "Newly Issued Class F Shares");
- (g) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each shall be allocated to the Class G (the "Newly Issued Class G Shares");
- (h) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each shall be allocated to the Class H (the "Newly Issued Class H Shares");
- (i) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each shall be allocated to the Class I (the "Newly Issued Class I Shares");
- (j) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each shall be allocated to the Class J (the "Newly Issued Class J Shares").

Fifth resolution

In accordance with article 189 of the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting resolves to accept Partners Group Access 392, L.P., a Scottish limited partnership having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SL008729 ("PG Access 392") and Partners Group Private Equity (Master Fund), LLC, a Delaware limited liability company having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19202, United States of America, registered with the Delaware Corporate Register under number 4583626 ("PG Master Fund"), as new shareholders of the Company and further resolves to record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

- (A) Thereupon, Ventizz Capital Fund IV, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at The Esplanade, Ogier House, JE 4 9WG St Helier, Jersey, registered with the JFSC Companies Registry under number 936, represented by Ms. Claire Guilbert by virtue of a proxy given on 20 December 2011, declares to subscribe for four million six hundred sixty-five thousand (4,665,000) Newly Issued Class A Shares, sixty-five thousand (65,000) Newly Issued Class B Shares, sixty-five thousand (65,000) Newly Issued Class C Shares, sixty-five thousand (65,000) Newly Issued Class E Shares, sixty-five thousand (65,000) Newly Issued Class G Shares, sixty-five thousand (65,000) Newly Issued Class G Shares, sixty-five thousand (65,000) Newly Issued Class I Shares and sixty-five thousand (65,000) Newly Issued Class I Shares and sixty-five thousand (65,000) Newly Issued Class J Shares, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to fifty-two thousand five hundred euro (EUR 52,500), to be allocated to the share capital of the Company.
- (B) Thereupon, PG Access 392, prenamed, represented by Ms. Claire Guilbert by virtue of a proxy given on 20 December 2011, declares to subscribe for two million nine hundred thirty-seven thousand two hundred seventy-eight (2,937,278) Newly Issued Class A Shares, thirty-two thousand two hundred seventy-eight (32,278) Newly Issued Class C Shares, thirty-two thousand two hundred seventy-eight (32,278) Newly Issued Class D Shares, thirty-two thousand two hundred seventy-eight (32,278) Newly Issued Class F Shares, thirty-two thousand two hundred seventy-eight (32,278) Newly Issued Class F Shares, thirty-two thousand two hundred seventy-eight (32,278) Newly Issued Class G Shares, thirty-two thousand two hundred seventy-eight (32,278) Newly Issued Class I Shares and thirty-two thousand two hundred seventy-eight (32,278) Newly Issued Class J Shares, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty-two thousand two hundred seventy-seven euro and eighty cents of euro (EUR 32,277.80), to be allocated to the share capital of the Company.
- (C) Thereupon, PG Master Fund, prenamed, represented by Ms. Claire Guilbert by virtue of a proxy given on 20 December 2011, declares to subscribe for two hundred forty-seven thousand seven hundred twenty-two (247,722) Newly Issued Class A Shares, two thousand seven hundred twenty two (2,722) Newly Issued Class B Shares, two thousand seven hundred twenty two (2,722) Newly Issued Class C Shares, two thousand seven hundred twenty two (2,722) Newly Issued Class E Shares, two thousand seven hundred twenty two (2,722) Newly Issued Class F Shares, two thousand seven hundred twenty two (2,722) Newly Issued Class G Shares, two thousand seven hundred twenty two (2,722) Newly Issued Class G Shares, two thousand seven hundred twenty two (2,722) Newly Issued Class I Shares and two thousand seven hundred twenty two (2,722)



Newly Issued Class J Shares, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to two thousand seven hundred twenty-two euro and twenty cents of euro (EUR 2,722.20), to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500) is at the Company's free disposal, evidence of which has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the subscribers and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase of the share capital, as follows:

Ventizz Capital Fund IV, L.P., owns:	5,915,000 shares of Class A,
	65,000 shares of Class B,
	65,000 shares of Class C,
	65,000 shares of Class D,
	65,000 shares of Class E,
	65,000 shares of Class F,
	65,000 shares of Class G,
	65,000 shares of Class H,
	65,000 shares of Class I, and
	65,000 shares of Class J
Partners Group Access 392, L.P. owns	2,937,278 shares of Class A,
	32,278 shares of Class B,
	32,278 shares of Class C,
	32,278 shares of Class D,
	32,278 shares of Class E,
	32,278 shares of Class F,
	32,278 shares of Class G,
	32,278 shares of Class H,
	32,278 shares of Class I, and
	32,278 shares of Class J
Partners Group Private Equity (Master Fund), LLC, owns	247,722 shares of Class A,
	2,722 shares of Class B,
	2,722 shares of Class C,
	2,722 shares of Class D,
	2,722 shares of Class E,
	2,722 shares of Class F,
	2,722 shares of Class G,
	2,722 shares of Class H,
	2,722 shares of Class I, and
	2,722 shares of Class J
Total:	10,000,000 shares

Further to this resolution, the Meeting is suspended so as to allow the new shareholders, PG Access 392 and PG Master Fund, to take part in the subsequent resolutions.

Sixth resolution

The Meeting resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), without amendment of the corporate purpose of the Company, so that the new Articles shall read as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the Law, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Hogan S.à r.l.

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage,



develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

- **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000) represented by ten million (10,000,000) shares divided into the following ten classes of shares:
- a) nine million one hundred thousand (9,100,000) shares with a par value of one cent of euro (EUR 0.01) each allocated to the class A (the "Class A Shares");
- b) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent of euro (EUR 0.01) each allocated to the class B (the "Class B Shares");
- c) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent of euro (EUR 0.01) each allocated to the class C (the "Class C Shares");
- d) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent of euro (EUR 0.01) each allocated to the class D (the "Class D Shares");
- e) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent of euro (EUR 0.01) each allocated to the class E (the "Class E Shares");
- f) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent of euro (EUR 0.01) each allocated to the class F (the "Class F Shares");
- g) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent of euro (EUR 0.01) each allocated to the class G (the "Class G Shares");
- h) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent of euro (EUR 0.01) each allocated to the class H (the "Class H Shares");
- i) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent of euro (EUR 0.01) each allocated to the class I (the "Class I Shares"); and
- j) one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one cent of euro (EUR 0.01) each allocated to the class J (the "Class J Shares").

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Notwithstanding the number following the letter A to J of a relevant class of shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall each be referred to as a "Class of Shares" and the shares shall be collectively referred to as the "Shares".

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Shares in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Amendment of the capital. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders as set forth in article 19.3 of the present Articles. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of Shares held by each of them.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

Any repurchase of Shares shall be permitted in accordance with the repurchase and cancellation procedures of article 12 of the present Articles.



Art. 8. Rights and duties attached to the Shares. Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

The Shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders by unanimous consent of such Investors which hold, at the relevant time, at least ten per cent (10%) of the entire issued share capital of the Company.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. In the event of a reduction of share capital of the Company through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in Article 7), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Board of Managers.

14.1. The Company shall be managed by a board of managers (the "Board of Managers") consisting of at least three (3) board members (each also referred to as manager) and shall be divided into two classes, respectively denominated "Class A Managers" and "Class B Managers".

Each manager will be appointed by resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with article 19.3 of the Articles, which will determine their number and the duration of their mandate.

Master and Access shall be entitled to nominate candidates, from whom one shall be elected by the shareholders of the Company to be a Class B Manager. The remaining board members shall be Class A Managers and shall be elected by the shareholders of the Company upon a list of candidates proposed for appointment by Fund. This Section 14.1 shall apply mutatis mutandis to a replacement of any manager. The Investors agree that the members of the Board of Managers shall have directorship mandate agreements with the Investor having proposed such member.

14.2. Any manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with article 20.2 of the Articles.

As many managers as possible should be Luxembourg residents.

- 14.3. In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of Investment and Shareholders' Agreement and the Articles shall have been complied with. It being further specified that the decisions of the Board of Managers shall only be taken after receiving the prior approval of the Advisory Committee when applicable.
- 14.4. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Class A and one Class B Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by one Class A and one Class B Managers. However, with respect to the implementation of any actions approved by the Advisory Committee or resolved upon by the shareholders of the Company, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two members of the Board of Managers.



Art. 15. Meetings of the Board of Managers.

15.1. The Board of Managers shall appoint a chairman of the Board of Managers amongst the managers and determine his term of office in the first meeting of the Board of Managers (the "Chairman"), by simple majority of the votes cast, whereby a chairman candidate shall not be barred from voting. The Chairman shall not have a casting vote. The Chairman shall make the invitations to the meetings of the Board of Managers, organize and chair the meetings of the Board of Managers, prepare the minutes, and fulfill such other tasks as assigned to him under any shareholders' agreement and shall make the invitations to the meetings of the Advisory Committee, organize the meetings of the Advisory Committee and prepare the minutes. The Chairman shall be entitled to nominate, from time to time, any other member of the Board of Managers to substitute him with respect to any of the tasks assigned to the Chairman hereunder.

15.2. Subject to compliance with article 18 of the Articles, the Board of Managers takes its decisions by resolution.

The Board of Managers shall have a quorum if at least a majority of the managers is present or represented. However, with respect to decisions which have not been approved by the Advisory Committee or resolved upon by the shareholder (s) of the Company, the Board of Managers shall have a quorum if a majority of the managers, including at least one Class A and one Class B Manager, is present or represented. If such quorum is not achieved, a second meeting of the Board of Managers can be summoned with respect to those items of the agenda of the meeting of the Board of Managers on two (2) business days' written notice, which will then have a quorum if at least a majority of the managers is present or represented.

The meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman and will be held in Luxembourg, as often as required by the Company's interest and at least two times a year. Each manager or any member of the Advisory Committee shall be entitled to require that a meeting of the Board of Managers be convened. Each manager and each member of the Advisory Committee shall receive written notice, sent by letter, fax, e-mail or any other written or electronic means that may ensure the reception of the notice by all of the managers, of all meetings of the Board of Managers setting forth all items of the agenda at least five (5) business days in advance.

- 15.3. Board resolutions shall be passed at simple majority of the votes cast. It being further specified that the decisions of the Board of Managers shall only be taken after receiving the prior approval of the Advisory Committee when applicable.
- 15.4. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.
- 15.5. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, telefax, email or any similar means another manager as his proxy. For the avoidance of doubt, one manager can represent one or more managers. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 15.6. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.
- 15.7. A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.
- 15.8. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be prepared and signed by the Chairman. Extracts shall be certified by the Chairman or by any person nominated by the Chairman or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 16. Delegation and Agent of the Board of Managers.

- 16.1. Any Class A Manager and any Class B Manager may delegate his powers for specific tasks to one or more persons who is/are not manager(s) by written action to be executed jointly by at least one Class A Manager and one Class B Manager.
- 16.2. Any Class A Manager and any Class B Manager, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency, such determination requiring a joint action of at least one Class A Manager and one Class B Manager
- **Art. 17. Liability of the managers.** No manager is committed, by reason of his/it functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. The managers are only liable for the performance of their duties.

Art. 18. Advisory committee.

- 18.1. The Company shall have an advisory committee (the "Advisory Committee").
- 18.2. The Advisory Committee shall have five members (the "Advisory Committee Members"). The Advisory Committee Members shall be elected and dismissed by the shareholders' meeting of the Company. Initially, Fund shall have the right to nominate three (3) Advisory Committee Members, Master and Access shall have the right to nominate two (2) Advisory Committee Members. In case the shareholdings in the Company change, the nomination rights of the Investors shall change as follows:

Where Master and Access (taking, for purposes of this clause, Master, Access and their controlled or affiliated companies to which they transferred shares and shareholder debt instruments, as the case may be, together), respectively



Fund (taking, for purposes of this clause, Fund and its controlled or affiliated companies to which it transferred shares and shareholder debt instruments, as the case may be, together) holds:

- (a) between one (1) Share and thirty per cent (30%) of the Shares, it shall be entitled to nominate one (1) Advisory Committee Member;
- (b) between thirty per cent (30%) plus one (1) Share and fifty per cent (50%), it shall be entitled to nominate two (2) Advisory Committee Members;
- (c) between fifty per cent (50%) plus one (1) Share and seventy per cent (70%), it shall be entitled to nominate three (3) Advisory Committee Members; and
- (d) more than seventy per cent (70%) but less than one hundred per cent (100%), it shall be entitled to nominate four (4) Advisory Committee Members.

The aforementioned right to nominate Advisory Committee Members shall include the right to dismiss and replace Advisory Committee Members.

18.3 The Advisory Committee shall meet predominantly in person and in Luxembourg, as often as required by the Company's interest and upon request from any one member of the Board of Managers or any one Advisory Committee Member, each acting individually. Each Advisory Committee Member shall be entitled to require that a meeting of the Advisory Committee be convened.

Any meeting of the Advisory Committee shall be convened and organized by the Chairman (or any person designated by the Chairman for such purpose). Each Advisory Committee Member shall receive written notice, sent by letter, fax, email or any other written or electronic means that may ensure the reception of the notice by all of the Advisory Committee Members, of all meetings of the Advisory Committee setting forth all items of the agenda and attaching the relevant papers and supporting documentation to be discussed at the meeting at least five (5) business days in advance. The notice shall also state the date, place and hour of the Advisory Committee meeting.

The Advisory Committee shall take its decisions by resolution.

The Advisory Committee shall have a quorum only if at least four (4) Advisory Committee Members, present or represented, participate in the meeting. If such quorum is not achieved, a second Advisory Committee meeting can be summoned with respect to those items of the agenda of the Advisory Committee meeting which has no quorum on two (2) Business Days' written notice which will then have a quorum if at least three (3) Advisory Committee Members are present or represented. The Advisory Committee may only resolve on matters, which are on the agenda for the respective meeting.

- 18.4. If all Advisory Committee Members are present or duly represented at the Advisory Committee meeting, they may waive the requirements as to form and notice of the Advisory Committee meeting set out in this Agreement.
 - 18.5. Attendance:
- (a) An Advisory Committee Member may attend in person or by proxy. Such proxy may only be granted to another Advisory Committee Member.
- (b) Any one or more Advisory Committee Members may participate in and vote at Advisory Committee meetings by means of a conference telephone or any communication equipment, all Advisory Committee Members have the required technical equipment and all persons participating in the meeting can identify to each other, which shall be expressly referred to in the minutes of the relevant meeting and the certificate of such minutes. In such case, the meeting of the Advisory Committee shall be deemed a single meeting held at the registered office of the Company. Any Advisory Committee Member so participating in a meeting shall be deemed to be present in person and shall count towards the quorum.
- (c) A resolution in writing signed by all the Advisory Committee Members shall be valid and effective as if it had been passed at a Advisory Committee meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Advisory Committee Members concerned.
 - 18.6. Decision-making of the Advisory Committee:
- (a) Advisory Committee shall advise the managers of the Company in relation to any affair the managers are competent for. The Advisory Committee shall have the approval rights outlined in any shareholders' agreement. The Advisory Committee is not empowered to and may not take business decisions.
- (b) The following acts of the Board of Managers of the Company shall require the prior approval of the Advisory Committee obtained at a simple majority of the the Advisory Committee Members present or represented.
- (i) The approval, execution and (direct or indirect) performance of any rights and/or obligations of the Company under any shareholders agreement in relation to River and/or any shareholders agreement in relation to Sun, unless otherwise provided in lit (c) below;
- (ii) The approval, execution and (direct or indirect) performance of any rights and/or obligations of Company as direct or indirect shareholder of BidCo or any of Sun and its direct and indirect subsidiaries, unless otherwise provided in lit (c) below: and
- (iii) Any other matters that may be submitted to the Advisory Committee by the Board of Managers from time to time.



- (c) The following acts of the Board of Managers of Company shall require the prior unanimous approval of the Advisory Committee:
 - (i) Amendment of the articles of association of BidCo or any of Sun and its direct and indirect subsidiaries;
- (ii) Increase or decrease of the share capital of BidCo, Sun and River (except where required by law), or the issuance of equity-like instruments by such entities;
- (iii) Increase of the share capital of any of River and its direct or indirect subsidiaries (except where required by law), or the issuance of equity-like instruments, in each case provided that any person other than River and its direct or indirect subsidiaries subscribes for any of the new shares or equity-like instruments to be issued; decrease of the share capital of any of River and its direct or indirect subsidiaries (except where required by law);
- (iv) Disposal or encumbrance of fundamental parts of the assets or strategic assets of any of the River and its direct or indirect subsidiaries, including (a) a disposal or encumbrance of fixed assets with a fair market value of more than thirty per cent (30%) of the total fair market value of the fixed assets of the respective company amongst River and its direct or indirect subsidiaries at that time, and (b) a disposal, encumbrance or licensing of any kind or any intellectual property of River and its direct or indirect subsidiaries;
 - (v) The dismissal of JV as general manager of River;
- (vi) The entering into business areas by BidCo or any of Sun and its direct or indirect subsidiaries unrelated to the business of components for solar thermal energy systems;
 - (vii) Any amendments to the terms of any shareholders agreement relating to River;
 - (viii) Any amendments to the terms of any shareholders agreement relating to Sun; or
- (ix) The granting of the approval regarding consulting and advisory service fees exceeding sixty-five per cent (65%) (in the case of Fund), respectively thirty-five per cent (35%) (in the case of Master and Access) of the amounts received by Sun from River, to which the Company might be charged by the shareholders.

Each of the Investors shall use their best efforts to ensure that the members of the board of directors of Sun nominated by it will vote on the board of directors of Sun in accordance with the resolutions passed by the Board of Managers of the Company, so that all members of the board of directors of Sun nominated by the Investors will pass their votes in the same manner. With respect to any of the decisions referred to in article 18.6 of the Articles concerning River, this means that, in case that any of the members of the Board of Managers of the Company votes against such proposed action, all of the members of the board of directors of Sun nominated by Sun shall vote against such action (exercise of veto right).

Art. 19. General meeting of shareholders.

19.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of twenty days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

- 19.2. Unless explicitly otherwise provided for in any shareholders agreement relating to the Company or required by mandatory law, all resolutions of the Investors to be passed at the shareholders' meeting of the Company require the approval by the shareholders of the Company representing a majority of the share capital of the Company.
- 19.3. The following decisions shall require unanimous consent of such Investors which hold, at the relevant time, at least ten per cent (10%) of the entire issued share capital of the Company:
 - (a) the amendment of the Articles;
 - (b) appointment and removal of members of the Board of Managers;
- (c) the increase and decrease of the share capital and the issuance of new Shares or options for the acquisition of such new Shares in the Company;
- (d) the increase and decrease of shareholder debt instruments or options for the acquisition of such shareholder debt instruments:
- (e) allocation of profits of the Company to reserves (for the avoidance of doubt, other than allocation to the legal reserves of the Company) and release or partial release of reserves;
 - (f) corporate restructurings of the Company (e.g. merger, split, change of form of company);
- (g) entering by the Company into company agreements such as control agreements or profit and loss transfer agreements;
 - (h) commencing of winding up or liquidation or other insolvency-related proceedings of the Company;
 - (i) any distribution of dividends;
 - (j) any amendments to any shareholders agreement relating to the Company; and
 - (k) the change of nationality of the Company.



Art. 20. Decisions. The decisions of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 23. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Art. 26. Definitions.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried

forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 24 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double

counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction

relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of

law or of the Articles

Advisory Committee has the meaning set forth in article 18 of the Articles
Advisory Committee Members has the meaning set forth in article 18 of the Articles

Articles means the articles of incorporation of the Company Board of Managers has the meaning set forth in article 14 of the Articles

Cancellation Value Per Share means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the

number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and

cancelled

Chairman has the meaning set forth in article 15 of the Articles
Class of Shares has the meaning set forth in article 6 of the Articles

Company means Hogan S.à r.l.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account

Date



Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase

and

cancellation of the relevant Class of Shares

Investment and means the agreement entered into by and between the Company, Fund, Access

Shareholders' Agreement and Master on 19 September 2011

Investor(s) means each or all of Fund, Access and Master

Law means the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended Total Cancellation Amount means the amount determined by the board of managers and approved by the

means the amount determined by the board of managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of incorporation provided however that the Total

Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount

Seventh resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of Lux Business Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, from its function as manager of the Company, and to grant it full discharge for the services performed as manager of the Company from its appointment up to the present resolution.

Eighth resolution

The Meeting resolves to appoint the following persons as managers of class A or B of the Company for an indefinite period:

- Mr. Michel Van Krimpen, Managing Director, born in Rotterdam, the Netherlands, on 19 February 1968, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Class A Manager,
- Ms. Lucinda Clifton-Bryant, Senior Account Manager, born in Aachen, Germany, on 18 October 1977, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Class A Manager, and
- Mr. Claude Lang, tax advisor and company manager, born in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 12 October, 1953, with professional address at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Class B Manager.

Ninth resolution

The Meeting resolves, in order to reflect the creation of an advisory committee within the Company, as stated in article 18 of the Articles (the "Advisory Committee"), to appoint five persons as members of the Advisory Committee for an indefinite period (individually an "Advisory Committee Member" and collectively the "Advisory Committee Members").

Ventizz Capital Fund IV, L.P. is allowed to nominate three Advisory Committee Members and decides to appoint the following persons:

- Mr. Christian Sarwa, Investment Director, born in Basel, on 10 September 1971, with professional address at Talacker 35, 8001 Zürich, Switzerland, Advisory Committee Member,
- Dr. Helmut Vorndran, Chief Executive Officer, born in Würzburg, on 2 October 1959; with professional address at Graf-Adolf-Strasse 18, 40212 Düsseldorf, Germany, Advisory Committee Member, and
- Prof. Dr. Hartmut Griepentrog, Senior Advisor, born in Stettin, on 22 April 1941, with professional address at Munscheidstraße 14, 45886 Gelsenkirchen, Germany, Advisory Committee Member.

Partners Group Access 392, L.P. and Partners Group Private Equity (Master Fund), LLC are allowed to nominate together two Advisory Committee Members and decide to appoint the following persons:

- Mr. Hans-Ulrich Müller, Partner, born in Bern, Switzerland, on 11 December 1946, with address at St. Wolfgangstrasse 33, CH-6331 Hünenberg, Switzerland, Advisory Committee Member; and
- Mr. Jürgen Diegruber, Partner, born in Konstanz, Germany, on 1 April 1961, with address at Sämannstrasse 14, D-82166 Gräfelfing, Germany, Advisory Committee Member.

Tenth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company and any lawyer of Arendt & Medernach to proceed on behalf of the Company to the registration in the shareholder register of the Company of (i) the reallocation of the shares of the Company, (ii) the new shareholders and (iii) the newly issued shares of the Company.



Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand three hundred and fifty euro (EUR 1,350.-).

Deed

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy-holders of the persons appearing, the proxy-holders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et unième jour de décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de Hogan S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous les lois de Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.902, constituée le 10 août 2011 suite à un acte passé par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 octobre 2011 sous le numéro 2533 (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Mme Claire Guilbert, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Mme Monique Drauth, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Mme Emilie Fontanel, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés comme étant le «Conseil de l'Assemblée».

- Le Conseil de l'Assemblée ayant ainsi été constituée, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:
- I. Les associés de la Société (les «Associés») sont représentés et le nombre de leurs parts sociales est montré sur deux listes de présence. Ces listes et procurations signées ne varietur par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Il apparaît de ladite liste de présence que la totalité du capital social de la Société est représentée à l'Assemblée et donc que le Conseil de l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour dont les Associés auront été préalablement informés.
- III. Les Associés se considèrent comme dument convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour, dont ils auront été préalablement informés.
 - IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Restructuration du capital social de la Société par:
- (A) réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur montant actuel de cent vingt-cinq euro (EUR 125) à un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) de telle sorte que le capital émis de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, émission de parts sociales résultant de la scission;
- (B) création de dix (10) classes de parts sociales différentes, nommément les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et détermination des droits et obligations correspondants par modification des Statuts de constitution comme établie cidessous dans les statuts modifiés et refondus;
- (C) reclassification des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes de la Société (résultant de la scission sous (A)) en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A (résultant de la création de classes de parts sociales sous (B));
- (D) augmentation du capital social de la Société par un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 87.500) afin d'élever son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) à un montant de cent mille euro (EUR 100.000), à travers l'émission de sept millions huit cent cinquante mille (7.850.000) parts sociales de classe A, cent mille (100.000) parts sociales de classe B, cent mille (100.000) parts sociales de classe C, cent mille (100.000) parts sociales de classe D, cent mille (100.000) parts sociales de classe F, cent mille (100.000) parts sociales de classe G, cent mille (100.000) parts sociales de classe H, cent mille (100.000) parts sociales de classe I et cent mille (100.000) parts sociales de classe J (résultant de la scission sous (A) et de la création de parts sociales sous (B));



- 2. Acceptation de nouveaux associés dans la Société souscription et paiement de l'augmentation du capital social précisée ci-dessus;
 - 3. Refonte complète des statuts de constitution de la Société;
 - 4. Démission du gérant de la Société;
 - 5. Nomination des gérants de la Société;
 - 6. Nomination des membres du comité consultatif de la Société;
- 7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à n'importe quel gérant de la Société, M. Pierre Beissel et Mme Claire Guilbert de procéder au nom de la Société à l'inscription dans le registre des associés de la Société (i) de la redistribution des parts sociales de la Société, (ii) des nouveaux associés et (iii) des parts sociales nouvellement émises de la Société;
 - 8. Divers.

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de son montant actuel de cent vingtcinq euro (EUR 125) à un centime d'euro (EUR 0,01), et de diviser chaque part sociale de la Société en cent (100) parts sociales pour que le capital social émis de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) soit désormais représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales et d'émettre de telles parts sociales résultant de la scission.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer dix (10) classes de parts sociales appelées «Classe A», «Classe B», «Classe C», «Classe D», «Classe F», «Class

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'allouer les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominative d'un centime d'euro (EUR 0,01), à la Classe A nouvellement créée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre vingt sept mille cinq cent euro (EUR 87.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) à un montant de cent mille euro (EUR 100.000) par la création et l'émission de huit million sept cent cinquante mille (8.750.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, destinées à être affectées aux Classes de Parts Sociales de la façon suivante:

- (a) sept million huit cent cinquante mille (7.850.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) sont allouées à la Classe A (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe A»);
- (b) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) sont allouées à la Classe B (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe B»);
- (c) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) sont allouées à la Classe C (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe C»);
- (d) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) sont allouées à la Classe D (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe D»);
- (e) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) sont allouées à la Classe E (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe E»);
- (f) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) sont allouées à la Classe F (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe F»);
- (g) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) sont allouées à la Classe G (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe G»);
- (h) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) sont allouées à la Classe H (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe H»);
- (i) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) sont allouées à la Classe I (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe I»); et
- (j) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) sont allouées à la Classe J (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe J»).

Cinquième résolution

Conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide d'accepter Partners Group Access 392, L.P., société en commandite écossaise ayant son siège social à 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro SL008729 («PG Access 392») et Partners Group Private Equity (Master Fund), LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19202,



United States of America, enregistrée auprès du Delaware Corporate Register sous le numéro 4583626 («PG Master Fund»), comme nouveaux associés de la Société et décide ensuite d'acter la souscription et l'entière libération de l'augmentation du capital social de la façon suivante:

Souscription - Payement

- (A) Ventizz Capital Fund IV, L.P., une société en commandite constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social à The Esplanade, Ogier House, JE 4 9WG St Helier, Jersey, enregistrée auprès du JFSC sous le numéro 936, représentée par Mme Claire Guilbert en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2011, déclare souscrire à quatre million six cent soixante-cinq mille (4.665.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe A, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe B, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe C, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe E, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, soixante-cinq mille (65.000) Nouvelles Parts Sociales de Classe
- (B) PG Access 392, précité, représentée par Mme Claire Guilbert en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2011, déclare souscrire à deux million neuf cent trente-sept mille deux cent soixante-dix-huit (2.937.278) Nouvelles Parts Sociales de Classe A, trente-deux mille deux cent soixante-dix-huit (32.278) Nouvelles Parts Sociales de Classe B, trente-deux mille deux cent soixante-dix-huit (32.278) Nouvelles Parts Sociales de Classe C, trente-deux mille deux cent soixante-dix-huit (32.278) Nouvelles Parts Sociales de Classe D, trente-deux mille deux cent soixante-dix-huit (32.278) Nouvelles Parts Sociales de Classe E, trente-deux mille deux cent soixante-dix-huit (32.278) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, trente-deux mille deux cent soixante-dix-huit (32.278) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, trente-deux mille deux cent soixante-dix-huit (32.278) Nouvelles Parts Sociales de Classe H, trente-deux mille deux cent soixante-dix-huit (32.278) Nouvelles Parts Sociales de Classe J, et de les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de trente-deux mille deux cent soixante-dix-sept euro et quatre-vingt centimes d'euro (EUR 32.277,80), destiné à être affectée au capital social de la Société.
- (C) PG Master Fund, précité, représentée par Mme Claire Guilbert en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2011, déclare souscrire à deux cent quarante-sept mille sept cent vingt-deux (247.722) Nouvelles Parts Sociales de Classe A, deux mille sept cent vingt-deux (2.722) Nouvelles Parts Sociales de Classe B, deux mille sept cent vingt-deux (2.722) Nouvelles Parts Sociales de Classe C, deux mille sept cent vingt-deux (2.722) Nouvelles Parts Sociales de Classe D, deux mille sept cent vingt-deux (2.722) Nouvelles Parts Sociales de Classe F, deux mille sept cent vingt-deux (2.722) Nouvelles Parts Sociales de Classe G, deux mille sept cent vingt-deux (2.722) Nouvelles Parts Sociales de Classe I nouvelles Parts Sociales de Classe J, deux mille sept cent vingt-deux (2.722) Nouvelles Parts Sociales de Classe J, et de les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire s'élevant à deux mille sept cent vingt-deux euro et vingt centimes d'euro (EUR 2.722,20), destiné à être affectée au capital social de la Société.

Le montant de quatre-vingt-sept mille cinq cent euro (EUR 87.500) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant, qui l'a expressément reconnu.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des souscripteurs et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée décide de rendre compte que l'actionnariat dans la Société est, suite à l'augmentation du capital social, se compose comme suit:

Ventizz Capital Fund IV, L.P. détient:	5.915.000 parts sociales de Classe A,
	65.000 parts sociales de Classe B,
	65.000 parts sociales de Classe C,
	65.000 parts sociales de Classe D,
	65.000 parts sociales de Classe E,
	65.000 parts sociales de Classe F,
	65.000 parts sociales de Classe G,
	65.000 parts sociales de Classe H,
	65.000 parts sociales de Classe I, et
	65.000 parts sociales de Classe J.
Partners Group Access 392, L.P. détient:	2.937.278 parts sociales de Classe A,
	32.278 parts sociales de Classe B,
	32.278 parts sociales de Classe C,
	32.278 parts sociales de Classe D,



	32.278 parts sociales de Classe E,
	32.278 parts sociales de Classe F,
	32.278 parts sociales de Classe G,
	32.278 parts sociales de Classe H,
	32.278 parts sociales de Classe I, et
	32.278 parts sociales de Classe J.
Partners Group Private Equity (Master Fund), LLC détient:	247.722 parts sociales de Classe A,
	2.722 parts sociales de Classe B,
	2.722 parts sociales de Classe C,
	2.722 parts sociales de Classe D,
	2.722 parts sociales de Classe E,
	2.722 parts sociales de Classe F,
	2.722 parts sociales de Classe G,
	2.722 parts sociales de Classe H,
	2.722 parts sociales de Classe I, et
	2.722 parts sociales de Classe J.
Total:	10.000.000 parts sociales

Suite à cette résolution, l'Assemblée est suspendue afin de permettre aux nouveaux associés, PG Access 392 et PG Master Fund, de prendre parts aux résolutions subséquentes.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de refondre complètement les statuts de la Société (les «Statuts»), sans modification de l'objet social de la Société, afin que les nouveaux Statuts se lisent de la façon suivante:

Art. 1 er . Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment la Loi, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Hogan S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) représenté par dix million (10.000.000) de parts sociales divisées dans les dix (10) classes de parts sociales suivantes:

a) neuf million cent mille (9.100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune allouées à la classe A («Parts Sociales de Classe A»);



- b) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune allouées à la classe B («Parts Sociales de Classe B»);
- c) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune allouées à la classe C («Parts Sociales de Classe C»);
- d) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune allouées à la classe D («Parts Sociales de Classe D»);
- e) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune allouées à la classe E («Parts Sociales de Classe E»);
- f) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune allouées à la classe F («Parts Sociales de Classe F»);
- g) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune allouées à la classe G («Parts Sociales de Classe G»);
- h) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune allouées à la classe H («Parts Sociales de Classe H»);
- i) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune allouées à la classe I («Parts Sociales de Classe I»); et
- j) cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune allouées à la classe J («Parts Sociales de Classe J»).

Chaque part sociale donne droit à un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Nonobstant le nombre suivant la lettre A à J de la catégorie pertinente de parts sociales, Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et Parts Sociales de Classe J seront individuellement appelées «Classe de Parts Sociales» et l'ensemble des parts sociales allouées à chaque Classe de Parts Sociales les «Parts Sociales».

En plus du capital émis, il peut y avoir création d'un compte prime auquel toute prime portant sur toutes Parts Sociales en plus de sa valeur nominale est transférée. Le montant de la prime peut être utilisé pour prévoir le paiement de toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser les pertes nettes réalisées, effectuer les distributions aux associés sous forme de dividendes ou affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social peut être modifié à tout moment par approbation d'une majorité d'associés selon la façon requise pour la modification de ces Statuts. Les associés existants ont un droit préférentiel de souscription proportionnel au nombre de Parts Sociales détenues par chacun d'eux.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales incluant l'annulation d'une ou plusieurs Classe de Parts Sociales entière par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales seront faits selon l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

Tout rachat de Parts Sociales est autorisé conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 12 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.



De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. En cas de réduction du capital social de la Société via le rachat ou l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (selon l'ordre prévue à l'article 7), une telle Classe de Parts Sociales donne droit aux détenteurs concernés au pro rata de leur part dans cette classe au Montant Disponible (avec toutefois comme limite le Montant Total d'Annulation comme établi par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

A l'occasion du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part devient exigible et payable par la Société.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance.

14.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé d'au moins trois (3) membres du conseil (chacun désigné en tant que gérant) et divisé en deux classes, respectivement nommées les «Gérants de Classe A» et les «Gérants de Classe B».

Chaque gérant est nommé par une résolution des associés de la Société prise conformément à l'article 20.2 des Statuts, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat.

Master et Access ont droit à nommer des candidats, dont l'un est nommé par les associés de la Société pour être un Gérant de Classe B. Les membres du conseil restants sont des Gérants de Classe A et sont nommés par les associés de la Société sur une liste de candidats proposés par Fund. Cette Section 14.1 s'applique mutatis mutandis pour le remplacement de n'importe quel gérant. Les Investisseurs consentent à ce que les membres du Conseil de Gérance aient des mandats de direction avec l'Investisseur ayant proposé un tel membre.

14.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif valable, par une résolution des associés de la Société prise en conformité avec l'article 20.2 des Statuts.

Autant de gérants que possible devraient résider à Luxembourg.

- 14.3. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations cohérents avec l'objet social de la Société à condition que les termes du Pacte des Investisseurs et des Associés ainsi que les Statuts aient été respectés. Il est ensuite précisé que les décisions du Conseil de Gérance sont prises seulement après avoir reçu au préalable l'accord du Comité Consultatif s'il y a lieu.
- 14.4. Envers les tiers, la Société est engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou par la signature de toute autre personne qui se voit déléguer un tel pouvoir par un Gérant de Classe A er un Gérant de Classe B. De même, en conformité avec la mise en oeuvre de toutes actions approuvées par le Comité Consultatif ou déterminées par les associés de la Société, la Société est engagée par la signature conjointe de deux membres, quels qu'ils soient, du Conseil de Gérance ou par la signature de toute autre personne qui se voit déléguer un tel pouvoir par deux membres, quels qu'ils soient, du Conseil de Gérance.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.

- 15.1. Le Conseil de Gérance nomme un président du Conseil de Gérance parmi les gérants et détermine la période de son mandat lors de la première réunion du Conseil de Gérance (le «Président»), à la majorité simple des votes émis, à laquelle un président candidat ne doit pas être privé de voter. Le Président n'a pas voix prépondérante. Le Président fait les convocations aux réunions du Conseil de Gérance, organise et préside les réunions du Conseil de Gérance, prépare les procès verbaux, et remplit les autres missions qui lui sont assignées sous tout pacte entre les associés de la Société et procède aux convocations au Comité Consultatif, organise les assemblées du Comité Consultatif et prépare les procèsverbaux. Le Président a le droit de nommer, de temps en temps, tout autre membre du Conseil de Gérance pour le remplacer dans le respect des missions qui lui sont assignées au ci-après.
 - 15.2. Soumis aux obligations de l'article 18 des Statuts, le Conseil de Gérance prend ses décisions par voie de résolution.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint si au moins une majorité de gérants est présente ou représentée. De même, en respect des décisions approuvées par le Comité Consultatif ou décidées par l'/les associé(s) de la Société, le Conseil de Gérance atteint son quorum si au moins une majorité de gérants, incluant au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, est présente ou représentée. Si un tel quorum n'est pas atteint, une seconde réunion du Conseil de Gérance peut être convoquée conformément aux points de l'ordre du jour de la réunion du Conseil de Gérance au plus tôt deux jours ouvrables après avis de convocation par écrit, qui atteint son quorum si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les assemblées du Conseil de Gérance sont convenues par le Président et sont tenues à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert et au moins deux fois par an. Chaque gérant ou tout membre du Comité Consultatif est chargé de demander à ce que l'assemblée du Conseil de Gérance soit établie. Chaque gérant et chaque membre du Comité Consultatif reçoit des convocations écrites, envoyées par lettre, fax, email ou n'importe quel autre moyen écrit



ou électronique pouvant assurer la bonne réception de la convocation par tous les gérants, pour toutes les assemblées du Conseil de Gérance qui établissent tous les points de l'ordre du jour au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée.

- 15.3. Les résolution du Conseil sont adoptées à la majorité simple des votes émis. Il est ensuite précisé que les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées seulement après réception de l'acceptation préalable du Comité Consultatif s'il y a lieu.
- 15.4. Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans notification préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux formalités de convocation.
- 15.5. N'importe lequel des gérants peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télégramme, téléfax, email ou tout autre moyen similaire un autre gérant en tant que mandataire. Pou dissiper tout doute, un gérant peut représenter un ou plusieurs gérants. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, à confirmer ultérieurement par écrit.
- 15.6. L'utilisation d'équipement de vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée à condition que chaque gérant participant soit en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres gérants participant, qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque gérant participant est réputé être présent et est autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.
- 15.7. Une décision écrite, signée par tous les gérants, est correcte et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être incluse dans un unique document, ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé par tous les membres du Conseil de Gérance.
- 15.8. Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance est préparé et signé par le Président. Les extraits doivent être certifiés par le Président ou par toute autre personne nommée par le Président ou pendant une assemblée du Conseil de Gérance.

Art. 16. Délégation et agent du Conseil de Gérance.

- 16.1. Tout Gérant de Classe A et tout Gérant de Classe B peut déléguer ses pouvoirs pour une mission spécifique à une ou plusieurs personnes qui n'est/ne sont pas gérants selon un plan d'action écrit devant être exécuté conjointement par au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.
- 16.2. Tout Gérant de Classe A et tout Gérant de Classe B déterminera toutes responsabilités et rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation de tout agent et toutes autres conditions pertinentes de son intervention, une telle mise en place nécessite une action conjointe d'au moins un Gérant de Classe et d'un Gérant de Classe R
- Art. 17. Responsabilité de la gérance. Aucun gérant n'est engagé, en raison de ses fonctions, à aucune obligation personnelle relative aux engagements pris pour le compte de la Société. Les gérants ne sont responsables que dans le cadre de l'exécution de leur mandat.

Art. 18. Comité Consultatif.

- 18.1. La Société a un Comité Consultatif (le «Comité Consultatif»).
- 18.2. Le Comité Consultatif est composé de cinq membres (les «Membres du Comité Consultatif»). Les Membres du Comité Consultatif sont nommés et révoqué par l'assemblée générale des associés de la Société. Initialement, Fund a le droit de nommer trois (3) Membres du Comité Consultatif et Master et Access ont le droit de nommer deux (2) Membres du Conseil Consultatif. Au cas où l'actionnariat de la Société change, les droits de nomination des Investisseurs changent de la façon suivante:

Lorsque Master et Access (engageant ensemble, aux fins de la présente clause, Master, Access, et les sociétés contrôlées ou affiliées à Master et Access, auxquelles ces derniers ont transféré des parts sociales et des instruments de dette, selon le cas en présence), respectivement Fund (engageant ensemble, aux fins de la présente clause, Fund et les sociétés contrôlées ou affiliées à Fund, auxquelles ce dernier a transféré des parts sociales et instruments de dette, selon le cas en présence) détient:

- (a) entre une (1) Part Sociale et trente pour cent (30%) des Parts Sociales, il a le droit de nommer un (1) Membre du Comité Consultatif;
- (b) entre trente pour cent (30%) plus une (1) Part Sociale et cinquante pour cent (50%), il a le droit de nommer deux (2) Membres du Comité Consultatif;
- (c) entre cinquante pour cent (50%) plus une (1) Part Sociale et soixante-dix pour cent (70%), il a le droit de nommer trois (3) Membres du Comité Consultatif;
- (d) plus de soixante-dix pour cent (30%) mais moins de cent pour cent (100%), il a le droit de nommer quatre (4) Membres du Comité Consultatif.

Le droit précité de nommer les Membres du Comité Consultatif inclut le droit de révocation et de remplacement des Membres du Comité Consultatif.

18.3. Le Comité Consultatif se réunit essentiellement physiquement à Luxembourg, aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert et sur demande de tout membre du Conseil de Gérance ou de tout Membre de Comité Consultatif,



chacun agissant individuellement. Chaque Membre du Comité Consultatif est chargé de demander à ce que l'assemblée du Comité Consultatif soit établie.

Toute assemblée du Comité Consultatif est établie et organisée par le Président (ou par toute personne désignée par le Président à cette fin). Chaque membre du Comité Consultatif reçoit une convocation écrite, envoyée par lettre, fax, email ou tout autre moyen écrit ou électronique assurant une bonne réception de ladite convocation par tous les Membres du Comité Consultatif, pour toutes les assemblées du Comité Consultatif qui établissent tous les points de l'ordre du jour et contiennent les documents pertinents et les documents de support devant être discutés lors de l'assemblée au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de ladite assemblée. La convocation doit également contenir la date, le lieu et l'heure de l'assemblée du Comité Consultatif.

Le Comité Consultatif prend ses décisions par voie de résolution.

La Comité Consultatif atteint son quorum seulement si au moins quatre (4) Membres du Comité Consultatif, présents ou représentés, participent à l'assemblée. Si un tel quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée du Comité Consultatif peut être convoquée en respect des points de l'ordre du jour de l'assemblée du Comité Consultatif, qui ne nécessite pas de quorum, au plus tôt deux jours ouvrables après avis de convocation par écrit qui atteint par la suite son quorum si au moins trois (3) membres du Comité Consultatif sont présents ou représentés. Le Comité Consultatif peut seulement décider des points prévus à l'ordre du jour de la présente réunion.

18.4. Si tous les Membres du Comité Consultatif sont présents ou dûment représentés à l'assemblée du Comité Consultatif, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation requises par l'assemblée du Comité Consultatif établies dans son Pacte.

18.5. Participation:

- (a) Un Membre du Comité Consultatif peut participer en personne ou par le biais d'une procuration. Une telle procuration peut être donnée uniquement à un autre Membre du Comité Consultatif.
- (b) N'importe lequel des Membres du Comité Consultatif peut participer et voter lors des assemblées du Comité Consultatif par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication, tous les Membres du Comité Consultatif ont les équipements techniques requis et toutes les personnes participantes à l'assemblée peuvent identifier les autres, ce qui sera expressément retranscris dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et dans le certificat de ce procès-verbal. Dans de tels cas, l'assemblée du Comité Consultatif est réputée être une unique assemblée tenue au siège social de la Société. Tout Membre du Comité Consultatif participant de cette façon à une assemblée est réputé être physiquement présent et est pris en compte pour déterminer le quorum.
- (c) Une résolution par écrit signée par tous les Membres du Comité Consultatif est valable et effective au même titre que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Comité Consultatif dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents de forme similaire chacun signé par ou pour le compte de un ou plusieurs Membre(s) du Comité Consultatif concerné(s).

18.6. Prise de décision du Comité Consultatif

- (a) Le Comité Consultatif conseille les gérants de la Société concernant toute affaire de la Société pour laquelle les gérants sont compétents. Le Comité Consultatif a les droits d'approbation prévus dans tout contrat conclu entre les associés de la Société. Le Comité Consultatif n'a pas le pouvoir et ne peut prendre de décisions d'affaires.
- (b) Les actes suivants du Conseil de Gérance de la Société nécessitent l'approbation préalable du Comité Consultatif obtenue à la majorité simple des Membres du Comité Consultatif présents ou représentés.
- (i) L'approbation, l'exécution et la performance (directe ou indirecte) de tous droits et/ou obligations de la Société sous tout contrat conclu entre les associés relatif à River et/ou tout contrat conclu entre les associés relatif à Sun, sauf s'il en est disposé autrement ci-dessous;
- (ii) L'approbation, l'exécution et la performance (directe ou indirecte) de n'importe lequel des droits et/ou obligations de la Société en tant qu'associé direct ou indirect de BidCo ou de Sun et de ses filiales directes ou indirectes, sauf s'il en est disposé autrement ci-dessous;
 - (iii) Tout autre problème peut être soumis au Comité Consultatif par le Conseil de Gérance de temps à autre.
- (c) Les actes suivants du Conseil de Surveillance de la Société nécessitent au préalable l'approbation unanime du Comité Consultatif:
 - (i) Modification des statuts de BidCo ou de Sun et de ses filiales directes ou indirectes;
- (ii) Augmentation ou réduction du capital social de BidCo, Sun et de River (sauf quand la loi en dispose autrement), ou l'émission de divers instruments de placement par ces mêmes entités;
- (iii) Augmentation du capital social de River, et de ses filiales directes ou indirectes (sauf quand la loi en dispose autrement), ou l'émission de divers instruments de placement à condition que, dans chaque cas personne d'autre que River et que ses filiales directes ou indirectes ne souscrivent à aucune des nouvelles parts sociales devant être émises; réduction du capital social de River et des ses filiales directes ou indirectes (sauf quand la loi en dispose autrement);
- (iv) Cession ou affectation de parties fondamentales de biens ou de biens stratégiques détenues par River et ses filiales directes ou indirectes incluant (a) une cession ou une affectation des biens fixés à l'aide d'une juste valeur marchande de plus de trente pour cent (30%) du total de la juste valeur marchande des biens fixés de la société respective parmi River



et ses filiales directes ou indirectes à ce moment, et (b) une cession, affectation ou permis de toute nature ou de toute propriété intellectuelle de River et ses filiales directes ou indirectes.

- (v) La révocation de JV en tant que gérant principal de River;
- (vi) L'entrée en zone d'affaires de BidCo ou de River et ses filiales directes ou indirectes dans un domaine qui ne concerne pas les affaires touchant aux composants pour systèmes thermales d'énergie solaire;
 - (vii) Toutes modifications des termes de tout contrat conclu entre les associés relatif à River;
 - (viii) Toutes modifications des termes de tout contrat conclu entre les associés relatif à Sun; ou
- (ix) La délivrance de l'approbation concernant les honoraires de service de consultation et de conseil excédant soixante-cinq pour cent (65%) (dans le cas de Fund), et de trente-cinq pour cent (35%) (dans le cas de Master et Access) des montants reçus par Sun de la part de River.

Chacun des Investisseurs doit faire au mieux pour s'assurer que les membres du conseil de direction de Sun nommés par eux se prononcent sur le conseil de direction de Sun conformément aux résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société, de sorte que tous les membres du conseil de direction de Sun nommés par les Investisseurs votent de la même manière. En respect de toute décision prise en référence à l'article 18.6 des Statuts concernant River, cela signifie que, dans le cas où tout membre du Conseil de Gérance de la Société vote contre une telle action proposée, tous les membres du conseil de direction de Sun, nommés par Sun votent contre l'action (exercice du droit de veto).

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de Loi ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

- 19.2. Sauf modalités contraires expressément prévues par un contrat conclu entre les associés concernant la Société ou requises par mandat légal, toutes les résolutions des Investisseurs prises lors de l'assemblée des associés de la Société requièrent l'approbation par les associés de la Société représentant la majorité du capital social de la Société.
- 19.3. Les décisions suivantes nécessitent le consentement unanime des Investisseurs qui détiennent, à ce moment, au moins dix pour cent (10%) de l'intégralité du capital social de la Société:
 - (a) La modification des Statuts;
 - (b) La nomination et révocation des membres du Conseil de Gérance;
- (c) L'augmentation et la réduction du capital social et l'émission de nouvelles Parts Sociales ou d'options d'achat de telles Parts Sociales dans la Société;
- (d) L'augmentation ou la réduction des instruments de dettes des associés ou des options d'achat de tels instruments de dettes des associés;
- (e) L'allocation des bénéfices de la Société aux réserves (pour dissiper tout doute, il s'agit d'autres allocations que celles versées aux réserves légales de la Société) et la libération ou la libération partielle des réserves;
 - (f) Les restructurations de la Société (e.g. fusion, scission, changement de forme de la Société);
- (g) L'adhésion de la Société à des accords d'entreprises tels que les accords de contrôle ou les accords de transfert des profits et pertes;
 - (h) Commencement de la clôture ou de la liquidation ou tout autre processus relatif à l'insolvabilité de la Société;
 - (i) Toutes distributions de dividendes;
 - (j) Toutes modifications de tout contrat conclu entre les associés relatif à la Société; et
 - (k) Le changement de nationalité de la Société.
- **Art. 20. Décisions.** Les décisions de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.
 - Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 22. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas. de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.



Art. 23. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la Law

Art. 26. Définitions.

Montant Disponible

signifie le montant total des bénéfices nets réalisés de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui auraient donné lieu à une distribution de dividendes aux associés, aux conditions fixées par les présents statuts, auxquels s'ajoutent (i) toute réserve librement distribuable (comprenant, pour éviter toute confusion, le compte de prime d'émission jusqu'à concurrence du montant des pertes réalisées, y compris les réserves reportées) et (ii) selon le cas, le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale liées à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée/annulée, le tout diminué de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), et (ii) de toutes sommes vouées à être mise en réserve(s) en vertu de dispositions légales ou statutaires, tel que décrit dans les Comptes Intérimaires correspondants (pour éviter toute confusion, sans double comptage) de telle sorte que

MD = (BN + R + CR) - (P + LR)

Dont:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

R = toute réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve

légale liées à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes vouées à être mise en réserve(s) en vertu de dispositions

légales ou statutaires

Comité Consultatif A la signification établie à l'article 18 des Statuts Membres du Comité Consultatif A la signification établie à l'article 18 des Statuts

Signifie les statuts de la Société

Conseil de Gérance A la signification établie à l'article 14 des Statuts

Valeur d'Annulation Par Part Sociale

signifie le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans ladite Catégorie de Parts Sociales

Président A la signification établie à l'article 15 des Statuts Classe de Parts Sociales A la signification établie à l'article 6 des Statuts

Société signifie Hogan S.à r.l.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société selon les règles Luxembourg

> GAAP tels que fixés à la Date des Comptes Intérimaires correspondante signifie la date survenant au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et

d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales

Investisseur(s) Signifie chacun ou l'ensemble de Fund, Access et Master

Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

signifie le montant déterminé par le conseil de gérance ou, le cas échéant, par le gérant unique, et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société ou, le cas échéant, par l'associé unique de la Société, sur la base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales correspondante, sauf décidé différemment

par l'assemblée générale des associés de la

Société ou, le cas échéant, par

Statuts

Montant Total d'Annulation

Date des Comptes Intérimaires



l'associé unique de la Société aux conditions requises pour une modification des statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible

Septième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Lux Business Management S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 40, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709, de son mandat de gérant de la Société, et de décharger entièrement des services effectués en tant que gérant de la Société à partir de sa nomination jusqu'à la présente résolution.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de Classe A ou B de la Société pour une durée illimitée:

- M. Michel Van Krimpen, Managing Director, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 19 février 1968, résidant professionnellement à 40, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg, Gérant de Classe A;
- Mme Lucinda Clifton-Bryant, Senior Account Manager, née à Aixla-Chapelle, Allemagne, le 18 octobre 1977, résidant professionnellement à 40, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg, Gérant de Classe A; et
- M. Claude Lang, conseil fiscal et gérant de société, né à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 12 octobre 1953, résidant professionnellement à 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Gérant de Classe B.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide, afin de refléter la création d'un comité consultatif au sein de la Société, comme établi dans l'article 18 des Statuts (le «Comité Consultatif», de nommer cinq personnes comme membres du Comité Consultatif pour une durée indéterminée (individuellement un «Membre du Comité Consultatif» et ensemble les «Membres du Comité Consultatif»).

Ventizz Capital Fund IV, L.P. est autorisé à nommer trois Membres du Comité Consultatif et décide de nommer les personnes suivantes:

- M. Christian Sarwa, Investment Director, né à Basel, le 10 septembre 1971, résidant professionnellement à Talacker 35, 8001 Zurich, Suisse, Membre du Comité Consultatif,
- Dr. Helmut Vorndran, Chief Executive Officer, né à Würzburg, le 2 octobre 1959; résidant professionnellement à Graf-Adolf-Strasse 18, 40212 Düsseldorf, Allemagne, Membre du Comité Consultatif, et
- Prof. Dr. Hartmut Griepentrog, Senior Advisor, né à Stettin, le 22 avril 1941, résidant professionnellement à Munscheidstraße 14, 45886 Gelsenkirchen, Allemagne, Membre du Comité Consultatif.

Partners Group Access 392, L.P. et Partners Group Private Equity (Master Fund), LLC sont autorisés à nommer ensemble deux Membres du Comité Consultatif et décident de nommer les personnes suivantes:

- M. Hans-Ulrich Müller, associé, né à Bern, Suisse, le 11 décembre 1946, résident au 33, St Wolfgangstrasse, CH-6331 Hünenberg, Suisse, Membre du Comité Consultatif;
- M. Jürgen Diegruber, associé, né à Konstanz, Allemagne, le 1 ^{er} avril 1961, résident au 14, Sämanstrasse, D-82166, Gräfelfing, Allemagne, Membre du Comité Consultatif.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de donner pouvoir et d'autoriser n'importe quel gérant de la Société et n'importe quel avocat d'Arendt & Medernach de procéder au nom de la Société à l'inscription dans le registre des associés de la Société (i) de la redistribution des parts sociales de la Société, (ii) des nouveaux associés et (iii) des parts sociales nouvellement émises de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille trois cent cinquante euro (EUR 1.350,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date en-tête des présentes.

Après lecture et interprétation faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.



Signé: Guilbert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57359. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007687/1204.

(120008500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

MC Universal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 86.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011813/10.

(120013561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

PL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 89A, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.568.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 28 décembre 2011

1 ère Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet au 2 décembre 2011 de Monsieur Pascal LEBARD de sa fonction d'Administrateur et de délégué à la gestion journalière au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, administrateur de la société, avec effet au 2 décembre 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2017.

Pour PL INVEST S.A.

Référence de publication: 2012011879/15.

(120013628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

R.S.T. S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.468.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011890/10.

(120013264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Real Estate Value Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2125 Luxembourg, 10, rue de Marche.

R.C.S. Luxembourg B 136.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REAL ESTATE VALUE PARTNERS S.A.

Arnaud Sagnard

Administrateur unique

Référence de publication: 2012011891/12.

(120014026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.



Real Estate Value Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2125 Luxembourg, 10, rue de Marche.

R.C.S. Luxembourg B 136.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REAL ESTATE VALUE PARTNERS S.A.

Arnaud Sagnard

Administrateur unique

Référence de publication: 2012011892/12.

(120014027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Roxas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.431.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2011

- 1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
- 2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société «C.T.P.»).

Roger CAURLA

Liquidateur

Référence de publication: 2012011897/14.

(120013638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

S.A. GESPAT (Gestion Patrimoine), Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.915.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 12/12/2011.

S.A. GESPAT (Gestion Patrimoine)

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2012011898/12.

(120013466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Salon Le Coiffeur Bettina JUENGELS et Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9416 Vianden, 2C, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 100.508.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011900/10.

(120013769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

S.A. Gestion Foncière, Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 37.480.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Arlon, le 12/12/2011. S.A. GESTION FONCIERE SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2012011899/12.

(120013467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Shurgard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.977.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2012011901/10.

(120013496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Siguler Guff Dof II German RE 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011902/10.

(120013892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Siguler Guff Dof II German RE 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011903/10.

(120013894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Elle Finance S.A., Société Anonyme, (anc. Silversea Corporation S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.520.

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SILVERSEA CORPORA-TION S.A." (R.C.S Luxembourg numéro B 29.520), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1988, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 92 du 10 avril 1989, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 novembre 2011, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sonia DELFINI, employée privée, demeurant professionnellemet à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTERSCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Régis GALIOTTO, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:



- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les QUARANTE-CINQ MILLE (45.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:
 - 1.- Modification de la dénomination de SILVERSEA CORPORATION S.A. en ELLE FINANCE S.A.
 - 2.- Modification subséquente de la première phrase de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination de SILVERSEA CORPORATION S.A. en ELLE FINANCE S.A.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'article premier pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 1 er. Première phrase. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «ELLE FINANCE S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: S. DELFINI, S. WOLTER-SCHIERES, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58300. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011904/49.

(120013281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

SistemApsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.018.400,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.488.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales signé en date du 14 décembre 2011:

- que Sapidus Holdings Limited, société de droit chypriote ayant son siège social à Gr. Xenopoulou 17, P.C. 3106 Limassol (Chypre), a acquis cinquante mille quatre-vingt-douze (50.092) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent dollars (100,- USD)

Par conséquent, les cent mille cent quatre-vingt-quatre (100.184) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent dollars (100,- USD) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont désormais détenues par Sapidus Holdings Limited.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Bastien Bruninx

Mandataire

Référence de publication: 2012011913/20.

(120013939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.



Sword Investments 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.742.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels pour la période du 20 janvier 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 3 décembre 2010, sous la référence L100185045 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011933/12.

(120013814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Saekacoatings, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.649.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 30 décembre 2011

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAEKACOATINGS a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme SAEKACOATINGS, en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation auprès de la société PARFININDUS S. à r. l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Le liquidateur

Référence de publication: 2012011934/17.

(120013459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

52686656 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 166.109.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

VACON PROPERTIES S.A., a company incorporated under the laws of Panama, with registered office at East 54 th Street, Arango Orillac Building, 2 nd Floor, Panama City, Republic of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207,

represented by Mr. Alain Thill, private employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name "52686656 S.A." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).



Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is set at fifty thousand US Dollars (USD 50,000) consisting of fifty thousand (50,000) shares in registered form with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:
- (i) to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, up to one hundred million US Dollars (USD 100,000,000) by the creation and issuance of shares with par value of one US Dollar (USD 1) each;
 - (ii) to determine, the moment and place of the issue of these shares;
- (iii) to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares and to issue such shares to such person(s) as the director(s) decide(s) fit;
- (iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and
- (v) to amend the share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.



5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of share-holders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).
- 6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
- 6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.
- 6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.5. owards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

- 7.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.
- 7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/ or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.
- 7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.
- 7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

- 8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.
- 8.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.
- 9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.
- 9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.



- 9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.
- 9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.
- 9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).
- 9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.
- 9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.
- 9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

- 10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any two directors of the Company.
- 10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

- 11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.
- 11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegatees of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.
- 11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.



IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

- 12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.
- 12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.
 - 12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.
- 12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

- 13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.
- 13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.
- 13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- 13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.
- 13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.
- 13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.
- 13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits supervision

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

- 14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.
- 14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.
- 14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.
- 14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of



the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory / External auditor.

- 15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (rèviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 15.2. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

- 16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.
- 16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.
- 16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.
- 16.4. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

- 17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the share-holders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

Thereupon,

VACON PROPERTIES S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for fifty thousand (50,000) shares in registered form, with a par value of one US Dollar (USD 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to fifty thousand dollars (USD 50,000).

The amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 37,238.40.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as single director of the Company for a term which will expire on the sixth anniversary of the date hereof:



Ms Céline Pignon, born on March 27, 1977 in Metz, France, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; and

- 2. The limited liability company PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg number 65477, is appointed as statutory auditor of the Company for a term which will expire on the sixth anniversary of the date hereof.
 - 3. The registered office of the Company is set at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in lunglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VACON PROPERTIES S.A., une société de droit panaméen avec siège social au East 54 th Street, Arango Orillac Building, 2 nd Floor, Panama City, République de Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207,

représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, avec adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination "52686656 S.A." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra



prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.
- 4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille dollars US (USD 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société sera autorisé pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de la constitution de la Société à:
- (i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, jusqu'à cent million de dollars US (USD 100.000.000) par la création et l'émission d'actions d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;
 - (ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces actions;
- (iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle relatifs à cette ou ces émissions d'actions et émettre ces actions aux personnes désignées par (les) l'administrateur(s);
- (iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence; et
- (v) modifier le registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.
- 5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les actions sont et resteront nominatives.
- 6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.
- 6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.
- 6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.
- 6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.



- 7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- 7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.
- 7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.
- 8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.
- 9.2 Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.
- 9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.
- 9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.
- 9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.
- 9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).
- 9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.
- 9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un



document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

- 9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.
- 9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.
- 9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

- 10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société.
- 10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

- 11.1 Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.
- 11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.
- 11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

- 12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.
- 12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.
 - 12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.
- 12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

- 13.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts
- 13.2 Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.



- 13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
- 13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.
- 13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.
- 13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.
- 13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.
- 13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

- 14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.
- 14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.
- 14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.
- 14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

- 15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.
- 15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de



la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

- 16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.
- 16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.
- 16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

- 17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.
- 17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

VACON PROPERTIES S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante mille (50.000) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille dollars US (USD 50.000).

Le montant de cinquante mille dollars US (USD 50.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 37.238,40.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée administrateur de la Société pour une durée qui expirera au sixième anniversaire de la date des présentes:

Mademoiselle Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz, France, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- 2. La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg numéro 65477, est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera au sixième anniversaire de la date des présentes.
 - 3. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 \in

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007955/640.

(120008181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Saint Hubert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012011935/13.

(120013301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Saint Hubert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.395.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2011:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Henri REITER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012011936/16.

(120013721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Saitis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 152.243.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012011937/10.

(120013439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Salika International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 138.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011938/10.

(120013443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.



SCF Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.218.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 janvier 2012 que:

la société A3T S.A., avec siège social 44 Bld Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg inscrite au registre de commerce sous le n° B158687 a été nommée en remplacement de Autonome de Révision, réviseur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012011939/12.

(120013674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Securisite Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 206, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 151.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011941/10.

(120013594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Sedianad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.575.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 décembre 2011

Il ressort du procès verbal de V Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 12 décembre 2011, que:

- 1. Monsieur Philippe LEROY demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat,
- 2. Nomination au poste d'administrateur de la société MAPLEVALE INTERNATIONAL Limited ayant son siège social à Finsgate, 5-7 Cranwood Street London EC1V 9EE immatriculée sous le numéro 4755257, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

Référence de publication: 2012011942/16.

(120013615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Sekur Lux Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.281.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 26 septembre 2011.

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012011943/11.

(120013887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.



Sigma Partners Luxembourg Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 136.663.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions des associés de la Société datées du 29 décembre 2011

Les associés de la Société ont pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation et approuvé le rapport du liquidateur.

Les associés ont décidé de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 29 décembre 2011.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pendant cinq ans à compter de la date de publication de la présente mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sigma Partners Luxembourg Investments S.à r.l., en liquidation volontaire

Un Mandataire

Référence de publication: 2012011945/19.

(120013602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

SIMON Thierry BP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 11, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 103.109.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011946/10.

(120013777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Soleil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011955/9.

(120013817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Skuuup S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 18, rue de Goeblange.

R.C.S. Luxembourg B 117.614.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011950/10.

(120013766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Sisters Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 85.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Signature La gérance

Référence de publication: 2012011949/11.

(120013249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

So Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 2, Schullstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.015.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011952/10.

(120013709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Soleil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.345.

Le siège social du commissaire, AUDIEX S.A., est désormais:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011956/11.

(120013818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Sopromex, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 88.630.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 6 octobre 2011

- Le mandat d'administrateur de Madame AMANTE Clarisse, née le 30 avril 1962 à Santa Justa Lisbonne (P), demeurant à 19, Rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.
- Acceptation de la démission de Madame AMANTE Clarisse de son poste d'administrateur délégué à la gestion journalière.
- Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Charles DUIGOU, né le 21 juillet 1950 à Moëlan-sur-Mer (F), demeurant à L-8153 Bridel, 6, Rue Willibrord Steinmetz, est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.
 - Acceptation de la démission de Madame Christiane Jacqueline LACROUTE de son poste d'administrateur.
- Nomination de Monsieur CONCEICAO PINHEIRO AMANTE Luis Alberto, né le 13 octobre 1967 à Lisbonne (P), demeurant à L-5730 Aspelt, 8, Munnereferstross au poste d'administrateur; son mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017
- Nomination de Monsieur CONCEICAO PINHEIRO AMANTE Luis Alberto, né le 13 octobre 1967 à Lisbonne (P), demeurant à L-5730 Aspelt, 8, Munnereferstross au poste d'administrateur délégué à la gestion journalière; son mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017
 - Madame DUIGOU Charlotte est démise de ses fonctions de commissaire aux comptes.
- Est nommé commissaire aux comptes la Fiduciaire Denis Soumann Eurl, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B85288, avec pour siège social à L-8017 Strassen, 18B, Rue de la Chapelle; son mandat de commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012011957/29.

(120013315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.



Sopromex, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.630.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011958/9.

(120013737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Sopromex, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.630.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011959/9.

(120013738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Sparkle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 157.427.

Extrait des décisions portant à publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 12 janvier 2012

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de prendre acte de la démission de l'administrateur Monsieur Benoît CAILLAUD, né le 11 octobre 1976 à Paris 15 ème (France) dans ses fonctions d'administrateur de la société,
- de désigner aux fonctions d'administrateur Monsieur Cédric ANTOINE, né le 22 mai 1982 à Auxerre (France), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012011960/20.

(120013576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

St. Modwen Properties VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.133.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of November.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglister, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ST. MODWEN PROPERTIES S.à.r.l., a company duly governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register number B.154.339,

duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid ST. MODWEN PROPERTIES S.à.r.l. is the sole member of the private limited liability company ST. MODWEN PROPERTIES VI S.à r.l., having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 154.133, incorporated by a deed received by



Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on 9 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1656 of August 14 th, 2010.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by a contribution in kind by capitalization of an intra-group claim so as to bring it from its present amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares to an amount of fifteen thousand and two British pounds (GBP 15,001.-) represented by fifteen thousand and one (15,001) shares, each share with a nominal value of one British pound (GBP 1.-) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to six million four hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine British Pounds (GBP 6,499,999.-);

Subscription and Payment

Further appeared said Mr Max Mayer, residing professionally at 3, route de Luxembourg L-6130 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the sole member by virtue of a power of attorney.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the sole member for one (1) share in the Company together with a share premium amounting to six million four hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine British pounds (GBP 6,499,999.-) and to make payment in full for such new share and for the share premium by capitalising the certain liquid and exigible intra group claim between the Company and the sole member in an amount of six million five hundred thousand British pounds (GBP 6,500,000) ("Intra Group Claim").

Evidence of the existence and value of such capitalisation has been given to the notary in the form of a valuation letter issued by ST MODWEN PROPERTIES S.à r.l. on November 29 $^{\rm th}$, 2011, wherein the Intra Group Claim has been described and valued.

The person appearing produces that valuation letter and a copy of an assignment of receivables dated November 29 th , 2011 the conclusion of which is as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Intra Group Claim is at least equal to the number and value of one (1) share with a par value of one (1) British pound (GBP 1,-) each together with a share premium amounting to six million four hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine British pounds (GBP 6,499,999.-)
 - we have no further comments to make on the value of the Intra Group Claim."

A copy of the valuation letter and after having been signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the said subscription and payment in kind is accepted and one (1) share of the Company is issued and allotted to ST MODWEN PROPERTIES S.à r.l. together with a share premium amounting to six million four hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine British pounds (GBP 6,499,999.-)

Second resolution

The sole member of the Company resolved to amend the paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above mentioned capital increase which shall henceforth be read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand and one British pounds (GBP 15,001.-) represented by fifteen thousand and two (15,001) shares in registered form with a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-in".

Third resolution

The sole member of the Company resolved to grant authorization to any one manager of the Company to carry out any action necessary or incidental in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 4,300.-.

The amount of the capital increase is valued at EUR 7,582,390.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, known the notary by his name, surname, civil statuts and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

ST. MODWEN PROPERTIES S.à.r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siege social à 121, avenue de la Faïenceire L-1511 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B15339,

dûment représentée par Monsieur Max Mayer employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société pré-qualifiée ST. MODWEN PROPERTIES S.à.r.l. est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ST. MODWEN PROPERTIES VI S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 154133, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 9 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1656 du 14 août 2010.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un apport en nature de la capitalisation d'une créance intra-groupe pour le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales au montant de quinze mille une livres sterling (GBP 15.001,-) représenté par quinze mille une (15.001) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) et revêtant les mêmes droits et obligations que ceux énoncés dans les statuts de la Société ensemble avec une prime d'émission d'un montant de six millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (GBP 6.499.999,-).

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu Monsieur Max Mayer, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg L-6130 Luxembourg, en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique, nommé en vertu d'une procuration.

Ladite procuration restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, pour être soumise ensemble avec cet acte aux formalités d'enregistrement.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée société ST MODWEN PRO-PERTIES S.à r.l. une (1) part sociale de la Société nouvellement émise avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et réaliser la libération intégrale de cette nouvelle part sociale et de la prime d'émission par un apport en nature résultant d'une capitalisation d'une créance liquide certaine et exigible intra groupe par ST MODWEN PROPER-TIES S.à r.l., envers la Société d'un montant de six millions cinq cent mille livres sterling (GBP 6.500.000,-) par le biais d'un contrat de cession de créances intra-groupe du 29 novembre 2011.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire sous la forme d'une lettre d'évaluation émise par ST MODWEN PROPERTIES S.à r.l., le 29 novembre 2011, dans laquelle la créance a été décrite et évaluée.

La personne comparante produit cette lettre d'évaluation, dont la conclusion est la suivante:

"En application des procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-dessus:

- La valeur de la créance est au moins égale à la valeur d'une (1) part sociale avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de six millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (GBP 6.499.999,-)

Nous n'avons pas d'autre commentaire à faire sur la valeur de la créance.".

Une copie de la lettre d'évaluation et du contrat de cession de créances, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, lesdites souscriptions et paiement en nature sont acceptés et une (1) part sociale de la Société entièrement libérée est émise et allouée à ST MODWEN PROPERTIES S.à r.l., ensemble avec une prime d'émission d'un montant de six millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (GBP 6.499.999,-)



Deuxième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille une livres sterling (GBP 15.001,-), représenté par quinze mille une (15.001) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'associé unique de la Société a décidé d'autoriser tout gérant de la Société, avec pouvoirs de signature unique, à effectuer les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 4.300,- EUR.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à 7.582.390,-EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 décembre 2011. Relation GRE/2011/4373. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012011961/153.

(120013407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Style You S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011963/10.

(120013890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Tradimus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.373.

L'adresse du Gérant de classe B, Wilhelmina Von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011976/12.

(120013921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.



Secure IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.451.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, que les résolutions suivantes ont été prises:

...

«4 ème résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Eric LUX et de Madame Brigitte LASCHET, de leurs fonctions et mandats au sein de la Société avec effet à ce jour.»

•••

«6 ème résolution

L'Assemblée reconduit Monsieur Edgar dit Gary KNEIP dans ses fonctions d'administrateur délégué, d'administrateur et de président du Conseil d'Administration, les mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017 et lui donne plein pouvoir de signature et de représentation.»

«7 ème résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Max KNEIP, demeurant à I-7217 Béreldange, 57, rue de Bridel, administrateur de la société avec effet à ce jour, le mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.»

«8 ème résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Michael Alexander Maus, demeurant à D-54294 Trèves, 34, Hermannstrasse, administrateur de la société avec effet à ce jour et lui donne un pouvoir de signature et de représentation limité à une contrevaleur de cinquante mille (50.000) Euros par transaction isolée, respectivement pour un ensemble de transactions liées par leur nature. Le mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.»

«9 ème résolution

L'Assemblée donne aux administrateurs Monsieur Max KNEIP et Monsieur Michael Alexander MAUS un pouvoir de signature et de représentation, sous réserve d'une signature conjointe, limité à une contre-valeur de cent mille (100.000) Euros par transaction isolée, respectivement pour un ensemble de transactions liées par leur nature.»

«10 ème résolution

L'Assemblée donne aux administrateurs Monsieur Max Kneip et Monsieur Michael Alexander Maus plein pouvoir de signature et de représentation sous réserve d'une signature conjointe des deux prénommés et sous réserve d'une indisponibilité ou indisposition de l'administrateur-délégué l'empêchant d'accomplir ses fonctions et qui échappent au contrôle de celui-ci et qui dépassent huit jours ouvrables.»

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Henri Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2012011272/42.

(120012993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Argane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012013236/9.

(120016058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck